

4 - Plan de Zonage

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/3500

Dossier soumis au Conseil Communautaire

Approuvé le	
Approuvé le	

SOIHA Société Normande
20 Rue Jaspeline - CS 30734 - 27 007 EUREUX Cedex
KORADOUA SIMON
Tél. : 02 32 39 84 00 - Fax. : 02 32 82 54 64 - Email : contact@soiha.fr

Légende

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine centrale
- UAp : Secteur urbain à vocation patrimoniale
- UZA : Zone liée aux activités agro-industrielles

Secteur avec Orientations d'Aménagement et de Programmation

Zone agricole

- A : Zone de protection agricole
- Ap : Secteur agricole inconstructible pour la préservation de l'environnement et des paysages

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Np : Secteur naturel à vocation patrimoniale

Espaces boisés classés - Art L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme

Axe de ruisselement

Batiments susceptibles de changer de destination

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé n° 1 : Création d'un cheminement piéton - bénéficiaire commune (618 m²)
- Emplacement réservé n° 2 : Entretien de voirie - bénéficiaire commune (2 589 m²)
- Emplacement réservé n° 3 : Aménagement sécuritaire d'une voie - bénéficiaire commune (61 m²)

Les éléments remarquables

- ★ Bâtiment dans son ensemble à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Mare protégée au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Verger, bois protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Zone de risque d'effondrement liée à la présence de carrières souterraines

Pour des informations complémentaires : <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Marnieres-et-autres-cavites-souterraines>

